



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°995

du 22 janvier 2024



Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
- Programme des assistants de langues vivantes étrangères - Année scolaire 2024-2025	3
Service Académique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement	
- Appel à candidatures - Experts Op@le académiques	16
- Appel à candidatures - Formateurs Op@le académiques	17
- Appel à candidatures - Tuteurs Op@le académiques	18
- Appel à candidatures - Référénts Op@le - tickets Verdon académiques	19
- Appel à candidatures - Lieux de stage pour les formations Op@le	20
- Carte comptable académique des vagues Op@le n°1 à n°7	21

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, RÉALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DIPE/24-995-873 du 22/01/2024

**PROGRAMME DES ASSISTANTS DE LANGUES VIVANTES ETRANGERES - ANNEE SCOLAIRE
2024- 2025**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription - Mesdames les conseillères pédagogiques départementales de langues vivantes - Mesdames et Messieurs les IA-IPR de langues vivantes s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DIPE - Bureau des assistants de langues étrangères - Mme REINERO-PATRIK - Tel : 04 42 91 73 89 - mail : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr - M. LOPEZ PALACIOS - chef de bureau - Mesdames et Messieurs les IA-IPR de langues vivantes

Références : [Circulaire du 18-8-2023 -Bulletin officiel N° 35 du 21 septembre 2023](#)

L'objectif général du programme d'échange d'assistants de langues vivantes étrangères en France (ALVE) est de permettre aux assistants de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture.

A ce titre, ce programme contribue à la mobilité des étudiants à l'échelle européenne et internationale et leur offre une possibilité de formation et un début de professionnalisation, apportant ainsi une plus-value indéniable à leur parcours universitaire.

Le rôle de l'assistant est d'améliorer les compétences en communication des élèves (notamment à l'oral) et d'approfondir leur connaissance d'une civilisation et d'une culture différentes. Il intervient généralement en appui au travail mené par les enseignants de langue vivante de l'école et/ou l'établissement scolaire où il est affecté et sous leur tutelle. Il peut intervenir en classe entière en présence de l'enseignant ou prendre de petits groupes d'élèves à part.

Les spécificités de l'assistant lui permettent d'encourager les élèves à s'exprimer oralement, d'apporter une dimension ludique à l'apprentissage et de débattre de thèmes socioculturels susceptibles d'intéresser des enfants et des adolescents.

Missions principales :

- Pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur ;
- Participation à diverses activités éducatives de l'établissement ;
- Contribution à des enregistrements authentiques destinés à enrichir les collections audiovisuelles des écoles et/ou des établissements ;
- Participation à la mise en œuvre des projets pédagogiques ;
- Animation d'un club de langue.

Vous trouverez plus d'informations dans le portail « assistants de langue en France » de l'opérateur national du programme : <https://www.france-education-international.fr/assistants-langue-france>
France Education International édite chaque année des documents de référence :

- [Le guide de l'assistant de langue en France](#)

- [Le guide de l'école et l'établissement accueillant un assistant de langue](#)

1 – Mise en œuvre du dispositif :

France Éducation International procède chaque année, en lien avec les partenaires institutionnels français et étrangers, au recrutement des assistants de langue qui seront affectés dans les écoles et établissements de l'académie à la rentrée suivante.

Le bureau des assistants de langues de la division des personnels enseignants (DIPE) procède au recensement des besoins en postes d'assistants de langues au moyen d'un cahier des charges dématérialisé et renseigné par les écoles et établissements publics de l'académie. La division des structures et de moyens (DSM) procède ensuite à l'implantation des postes permettant l'affectation des assistants par la DIPE en étroite collaboration avec les interlocuteurs du 1^{er} degré (conseillers pédagogiques et inspecteurs chargés des langues vivantes) et du 2nd degré (inspecteurs pédagogiques régionaux).

La DIPE assure également le lien avec les différents interlocuteurs institutionnels, en particulier pour les démarches spécifiques pour les ressortissants d'un pays hors Union Européenne et Suisse : diffusion de l'arrêté de nomination pour la délivrance du visa par le réseau consulaire français à l'étranger et validation du visa par l'intermédiaire de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Dès leur arrivée, la gestion administrative et financière est assurée par la DSDEN du département d'affectation pour les assistants affectés dans le 1^{er} degré et par la DIPE pour les assistants affectés dans le 2nd degré.

La mission des assistants de langue débute en octobre pour une durée de 7 mois (6 mois pour les assistants en provenance d'Allemagne) et peut être renouvelée sous conditions pour une année supplémentaire.

2 – Accueil de l'assistant :

L'accueil de l'assistant est déterminant. Le professeur référent, dans chaque langue, devra (liste non exhaustive de préconisations pour accueillir l'assistant) :

- ✓ **Prendre en charge** l'assistant dès son arrivée en France en lui consacrant un temps d'accueil nécessaire;
- ✓ **Accompagner** l'assistant dans sa prise de fonctions dans l'établissement, à tous les niveaux, et ce pendant toute la durée de son séjour ;
- ✓ **Guider** l'assistant dans la constitution de ses documents de prise en charge administrative et financière (PV d'installation, ouverture d'un compte bancaire français, affiliation à la sécurité sociale par le secrétariat (2nd degré) ou par la DSDEN (1^{er} degré...)) ;
- ✓ **Seconder** l'assistant dans ses démarches personnelles (ouverture ligne téléphonique, mutuelle, demande d'aide au logement auprès de la Caisse d'allocations familiales...)
- ✓ **Orienter** l'assistant dans sa recherche de logement, notamment pour les premiers jours ;
- ✓ **S'assurer** qu'un temps d'échange soit accordé à l'assistant pour suivre les cours des professeurs avec lesquels il sera amené à travailler afin de l'aider à prendre ses repères.

Dans le 1^{er} degré, il reviendra aux CPLV, sous l'autorité des IEN LV d'assurer le suivi individuel de l'assistant en lien avec les gestionnaires dans chaque DSDEN, chargés notamment de leur prise en charge administrative et financière et de leur affiliation à la sécurité sociale.

Dans le 2nd degré, il reviendra au chef d'établissement et au professeur référent d'assurer le suivi individuel de l'assistant (formalités pour leur prise en charge administrative et financière, affiliation à la sécurité sociale par le secrétariat...) en lien avec la DIPE.

3 – Demande d'affectation d'un assistant de langue :

Toute demande de poste d'assistant de langue implique la saisie obligatoire d'un cahier des charges dématérialisé ; la demande doit obligatoirement être effectuée en ligne sur la plateforme "[ADELE](https://assistants.france-education-international.fr/)" développée par France Education International.

<https://assistants.france-education-international.fr/>

Les établissements disposent d'un espace et constituent leur dossier de candidature via la rubrique « **Etablissement** » . *Un tutoriel utilisateur est disponible en pièce jointe.*

Les enseignants qui souhaitent accueillir un assistant doivent en parallèle s'identifier sur la rubrique « **Professeur** » afin que l'établissement puisse les désigner en tant que professeur référent.

Un accès spécifique permet de procéder aux opérations de suivi et de gestion effectuées par les intervenants de ce programme (saisie des demandes, suivi des candidatures, espace assistant, etc.).

3.1 - Cahier des charges 1^{er} degré

Dossiers relevant des Directions des services départementaux de l'Education Nationale:

Les écoles souhaitant accueillir un assistant de langue sont invitées à porter leur projet à la connaissance des CPDLV de leur circonscription dans les meilleurs délais. Il revient aux IEN et aux CPDLV d'arrêter un échéancier, de définir les besoins pour les écoles primaires, et d'arrêter une ventilation par langue.

Ensuite, les CPDLV feront parvenir un message aux directeurs afin d'enregistrer les données de l'école sur la plateforme ADELE **avant le vendredi 22 mars 2024.**

Déroulement de la demande en ligne sur la plateforme "[ADELE](https://assistants.france-education-international.fr/)" (Cf. annexe : Tutoriel établissements) pour les écoles retenues après notification par les CPDLV :

Nouvelle demande (première inscription sur ADELE)

1	Ecole	Création du compte de l'école (établissement) avec l'adresse mail comportant son RNE. Saisie du projet pédagogique pour l'ensemble des langues concernées.
2	Professeur	Création du compte « professeur référent » pour rattachement au compte de l'école
3	Ecole	Création de la demande de poste d'assistant pour chaque langue. Identification indispensable du professeur référent (cf. étape 2)

Renouvellement (vous avez déjà un compte ADELE)

1	Ecole	Création de la demande de poste d'assistant pour chaque langue. Identification indispensable du professeur référent
---	-------	--

Les conseillers pédagogiques langues vivantes devront vérifier la cohérence des appariements qui seront transmis lors de la remontée des cahiers des charges numériques.

3.2 - Cahier des charges 2nd degré

Les établissements candidats à l'accueil d'un ou plusieurs ALVE pour l'année scolaire 2024/2025 devront formuler leur demande sur la plateforme "[ADELE](#)".

Pour pouvoir bénéficier d'un assistant de langue étrangère, **chaque établissement doit remplir un cahier des charges pour chaque poste ou quotité de poste demandé, même si l'assistant est partagé par plusieurs établissements.**

De même, **chaque établissement d'une cité scolaire** (collège, lycée...) **doit faire un cahier de charges distinct** afin de pouvoir bénéficier de la présence d'un assistant.

Déroulement de la demande en ligne sur la plateforme "[ADELE](#)" (Cf. annexe : Tutoriel établissements)

Nouvelle demande (première inscription sur ADELE)

1	Etablissement	Création du compte de l'établissement avec l'adresse mail comportant son RNE. Important : renseignez le nom de l'établissement conformément à la nomenclature en annexe 2. Exemple : <input checked="" type="checkbox"/> Lycée Mistral → <input checked="" type="checkbox"/> LYC FREDERIC MISTRAL Saisie du projet pédagogique pour l'ensemble des langues concernées.
2	Professeur	Création du compte « professeur référent » pour rattachement à l'établissement
3	Etablissement	Création de la demande de poste d'assistant pour chaque langue. Identification indispensable du professeur référent (cf. étape 2) Dépôt de la fiche d'activité pédagogique (annexe 1) à remplir par les professeurs référents ayant bénéficié de la présence d'un assistant en 2023-2024.

Renouvellement (vous avez déjà un compte ADELE)

1	Etablissement	Modification du nom afin de se conformer à la nomenclature, cf. annexe 2. Exemple : <input checked="" type="checkbox"/> Lycée Mistral → <input checked="" type="checkbox"/> LYC FREDERIC MISTRAL Création de la demande de poste d'assistant pour chaque langue. Identification indispensable du professeur référent (cf. étape 2) Dépôt de la fiche d'activité pédagogique (annexe 1) à remplir par les professeurs référents ayant bénéficié de la présence d'un assistant en 2023-2024.
---	---------------	---

L'application sera ouverte jusqu'au **vendredi 22 mars 2024.**

Tout dossier incomplet ou déposé après cette date ne sera pas instruit.

Tout dossier ne respectant pas les consignes ci-dessus sera rejeté.

Face aux demandes toujours plus nombreuses pour une dotation limitée, il est important de mettre en avant dans le projet pédagogique les conditions d'accueil (notamment les pistes pour trouver un logement), d'intégration et de mise à profit des compétences de l'assistant en lien avec le projet d'établissement.

La répartition des postes sera établie par les corps d'inspection, puis notifiée aux établissements concernés dès le mois de mai 2024.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

ANNEXE 2 – CODIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DU 2ND DEGRÉ

(NOM DE L'ÉTABLISSEMENT TEL QU'IL DOIT APPARAÎTRE DANS ADÈLE)

DEPT	RNE Établissement	TYPE ETB	LIBELLE (À SAISIR A L'IDENTIQUE DANS ADÈLE)	COMMUNE
04	0040001E	CLG	CLG ÉMILE HONNORATY	ANNOT
04	0040002F	CLG	CLG PAYS DE BANON (DU)	BANON
04	0040419J	CLG	CLG ANDRÉ HONNORAT	BARCELONNETTE
04	0040003G	LYC	LYC ANDRÉ HONNORAT	
04	0040532G	SEP	SEP LPO ANDRÉ HONNORAT	
04	0040378P	EREA	EREA CASTEL-BEVONS	BEVONS
04	0040004H	CLG	CLG VERDON (DU)	CASTELLANE
04	0040052K	CLG	CLG CAMILLE REYMOND	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
04	0040044B	CLG	CLG MARIA BORRELY	DIGNE-LES-BAINS
04	0040022C	CLG	CLG GASSENDI	
04	0040027H	LYC	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	
04	0040490L	LYC	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	
04	0040054M	SES	SEGPA CLG GASSENDI	
04	0040007L	LP	LP BEAU DE ROCHAS	
04	0040382U	CLG	CLG HENRI LAUGIER	FORCALQUIER
04	0040014U	CLG	CLG MARCEL MASSOT	LA MOTTE-DU-CAIRE
04	0040055N	CLG	CLG JEAN GIONO 04	MANOSQUE
04	0040013T	CLG	CLG MONT D'OR (LE)	
04	0040587S	CLG	CLG/LYC ÉCOLE INTERNATIONALE PACA	
04	0040010P	LYC	LYC FELIX ESCLANGON	
04	0040533H	LYC	LYC LES ISCLES	
04	0040041Y	SES	SEGPA CLG JEAN GIONO 04	
04	0040011R	LP	LP LOUIS MARTIN BRET	
04	0040534J	SEP	SEP LPO LES ISCLES	
04	0040051J	CLG	CLG J.M.G. ITARD (DOCTEUR)	
04	0040017X	CLG	CLG MAXIME JAVELLY	ORIAISON
04	0040019Z	CLG	CLG RENE CASSIN 04	RIEZ
04	0040524Y	CLG	CLG PIERRE GIRARDOT	SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES
04	0040021B	CLG	CLG MARCEL ANDRÉ	SAINTE-TULLE
04	0040420K	CLG	CLG PAUL ARENE	SEYNE
04	0040023D	LYC	LYC PAUL ARENE	SISTERON
04	0040503A	SEP	SEP LPO PAUL ARENE	
04	0040535K	CLG	CLG ANDRÉ AILHAUD	VOLX
05	0050043V	CLG	CLG VAUBAN	BRIANÇON
05	0050519M	CLG	CLG GARCINS (LES)	
05	0050003B	LYC	LYC D'ALTITUDE	
05	0050525U	SES	SEGPA CLG LES GARCINS	
05	0050600A	SEP	SEP LYC CLIMATIQUE D'ALTITUDE	
05	0050023Y	CLG	CLG ÉCRINS (LES)	EMBRUN
05	0050004C	LYC	LYC HONORE ROMANE	
05	0050005D	LP	LP ALPES ET DURANCE	
05	0050025A	CLG	CLG MAUZAN	GAP
05	0050480V	CLG	CLG FONTREYNE (DE)	
05	0050010J	CLG	CLG CENTRE	
05	0050006E	LYC	LYC DOMINIQUE VILLARS	
05	0050007F	LYC	LYC ARISTIDE BRIAND	
05	0050404M	SES	SEGPA CLG MAUZAN	
05	0050408S	SES	SEGPA CLG FONTREYNE (DE)	
05	0050009H	LP	LP SEVIGNE	
05	0050008G	LP	LP PAUL HERAUD	
05	0050013M	CLG	CLG HAUTES VALLÉES (DES)	
05	0050639T	CLG	CLG SIMONE VEIL 05	GUILLESTRE
05	0050452P	CLG	CLG HAUTS DE PLAINE (LES)	LA BÂTIE-NEUVE
05	0050409T	CLG	CLG GIRAUDÉS (LES)	LARAGNE-MONTEGLIN
05	0050019U	CLG	CLG VIVIAN MAIER	L'ARGENTIÈRE-LA-BESSEE
05	0050520N	CLG	CLG ALEXANDRE CORREARD	SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
05	0050638S	CLG	CLG MARIE MARVINGT	SERRES
05	0050022X	CLG	CLG FRANÇOIS MITTERRAND 05	TALLARD
05	0050027C	LP	LP PIERRE MENDES FRANCE	VEYNES

DEPT	RNE Établissement	TYPE ETB	LIBELLE (À SAISIR A L'IDENTIQUE DANS ADÈLE)	COMMUNE	
13	0132325G	CLG	CLG CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	
13	0131711P	CLG	CLG ROCHER DU DRAGON		
13	0131712R	CLG	CLG ARC DE MEYRAN		
13	0134094E	CLG	CLG SOPHIE GERMAIN		
13	0132009N	CLG	CLG CHATEAU DOUBLE		
13	0130007M	CLG	CLG JAS DE BOUFFAN		
13	0132568W	CLG	CLG MIGNET		
13	0132973L	CLG	CLG NINA SIMONE		
13	0133525L	LYC	LYC GEORGES DUBY		
13	0130002G	LYC	LYC PAUL CÉZANNE		
13	0130001F	LYC	LYC ÉMILE ZOLA		
13	0130003H	LYC	LYC VAUVENARGUES		
13	0130108X	SES	SEGPA CLG JAS DE BOUFFAN		
13	0132216N	SES	SEGPA CLG ARC DE MEYRAN		
13	0130006L	LP	LP GAMBETTA		
13	0130170P	SEP	SEP VAUVENARGUES		
13	0132569X	SEP	SEP ÉMILE ZOLA		
13	0133490Y	CLG	CLG YVES MONTAND		ALLAUCH
13	0134253C	LYC	LYC MONTE-CRISTO		ARLES
13	0131609D	CLG	CLG FREDERIC MISTRAL 13		
13	0131610E	CLG	CLG VINCENT VAN GOGH		
13	0131746C	CLG	CLG ROBERT MOREL		
13	0132572A	CLG	CLG AMPÈRE		
13	0130011S	LYC	LYC PASQUET		
13	0130010R	LYC	LYC MONTMAJOUR		
13	0132218R	SES	SEGPA CLG ROBERT MOREL		
13	0130171R	LP	LP CHARLES PRIVAT		
13	0130012T	SEP	SEP PERDIGUIER	AUBAGNE	
13	0132412B	CLG	CLG LOU GARLABAN		
13	0131266F	CLG	CLG NATHALIE SARRAUTE		
13	0131622T	CLG	CLG JOSEPH LAKANAL		
13	0131549N	LYC	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE		
13	0132413C	SES	SEGPA CLG LOU GARLABAN		
13	0130013U	LP	LP GUSTAVE EIFFEL	AURIOL	
13	0133510V	CLG	CLG UBELKA		
13	0131705H	CLG	CLG FERNAND LEGER	BERRE-L'ETANG	
13	0131845K	SES	SEGPA CLG FERNAND LEGER	BOUC-BEL-AIR	
13	0132833J	CLG	CLG GEORGES BRASSENS	CABRIÈS	
13	0133115R	CLG	CLG MARIE MAURON		
13	0132324F	CLG	CLG LES GORQUETTES GILBERT RASTOIN	CASSIS	
13	0132494R	CLG	CLG AMANDEIRETS (LES)	CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
13	0131881Z	CLG	CLG SIMONE VEIL	CHATEAURENARD	
13	0134252B	LYC	LYC JEAN D'ORMESSON		
13	0133790Z	CLG	CLG LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	
13	0132634T	CLG	CLG ANDRÉ MALRAUX	FOS-SUR-MER	
13	0133243E	CLG	CLG FONT D AURUMY	FUVEAU	
13	0131700C	CLG	CLG PESQUIER	GARDANNE	
13	0131701D	CLG	CLG GABRIEL PERI		
13	0133244F	LYC	LYC MARIE MADELEINE FOURCADE		
13	0130025G	SEP	SEP MARIE MADELEINE FOURCADE		
13	0133351X	CLG	CLG JEAN DE LA FONTAINE	GÉMENOS	
13	0133381E	CLG	CLG PETIT PRINCE (LE)	GIGNAC-LA-NERTHE	
13	0130028K	CLG	CLG DENIS MOUSTIER	GRÉASQUE	
13	0133203L	CLG	CLG LOUIS PASTEUR 13	ISTRES	
13	0131888G	CLG	CLG ALAIN SAVARY		
13	0132318Z	CLG	CLG ELIE COUTAREL		
13	0132409Y	CLG	CLG ALPHONSE DAUDET		
13	0132495S	LYC	LYC ARTHUR RIMBAUD		
13	0132567V	SES	SEGPA CLG ALPHONSE DAUDET		
13	0132276D	LP	LP LATÉCOÈRE		
13	0132786H	CLG	CLG MATAGOTS (LES)		LA CIOTAT
13	0130022D	CLG	CLG VIREBELLE (QUARTIER)		
13	0131883B	CLG	CLG JEAN JAURÈS		
13	0133406G	LYC	LYC MÉDITERRANÉE (DE LA)		
13	0131747D	LYC	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE		

DEPT	RNE Établissement	TYPE ETB	LIBELLE (À SAISIR A L'IDENTIQUE DANS ADÈLE)	COMMUNE
13	0132787J	SES	SEGPA CLG LES MATAGOTS	LA CIOTAT
13	0133412N	SEP	SEP LPO DE LA MÉDITERRANÉE	
13	0133413P	SEP	SEP LPO AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE	
13	0133016H	CLG	CLG LOUIS LEPRINCE RINGUET	LA FARE-LES-OLIVIERS
13	0131259Y	CLG	CLG JEAN GUÉHENNO	LAMBESC
13	0134431W	CLG	CLG CAROLINE AIGLE	LANÇON DE PROVENCE
13	0133992U	CLG	CLG LOUIS PHILIBERT	LE PUY-SAINTE-REPARADE
13	0132565T	CLG	CLG JACQUES MONOD	LES PENNES-MIRABEAU
13	0132343B	EREA	EREA LOUIS ARAGON	
13	0130032P	CLG	CLG COLLINES DURANCE	MALLEMORT
13	0131607B	CLG	CLG GEORGES BRASSENS -MAR	MARGINANE
13	0131608C	CLG	CLG ÉMILIE DE MIRABEAU	
13	0132410Z	LYC	LYC MAURICE GENEVOIX	
13	0132320B	SES	SEGPA CLG ÉMILIE DE MIRABEAU	
13	0130033R	LP	LP LOUIS BLÉRIOT	
13	0132319A	LP	LP MAURICE GENEVOIX	
13	0131931D	CLG	CLG THIERS	MARSEILLE 1ER
13	0131932E	CLG	CLG LONGCHAMP	
13	0130039X	LYC	LYC SAINT CHARLES	
13	0130040Y	LYC	LYC THIERS	
13	0130136C	CLG	CLG VIEUX PORT	MARSEILLE 2E
13	0133788X	CLG	CLG JEAN CLAUDE IZZO	
13	0134472R	LYC	CITE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC	MARSEILLE 3E
13	0131264D	CLG	CLG JOSEPHINE BAKER	
13	0131935H	CLG	CLG EDGAR QUINET	
13	0131884C	CLG	CLG BELLE DE MAI	
13	0130043B	LYC	LYC VICTOR HUGO	
13	0130055P	LP	LP CHATELIER (LE)	
13	0132315W	CLG	CLG CHARTREUX (AVENUE DES)	MARSEILLE 4E
13	0130079R	CLG	CLG CHAPE (RUE)	
13	0130093F	CLG	CLG FRAISSINET	MARSEILLE 5E
13	0130110Z	CLG	CLG JEAN MALRIEU	
13	0130051K	LYC	LYC MARIE CURIE	
13	0132561N	CLG	CLG ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 6E
13	0131943S	CLG	CLG PIERRE PUGET	
13	0130042A	LYC	LYC MONTGRAND	
13	0132205B	CLG	CLG GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 7E
13	0130049H	LYC	LYC REMPART (RUE DU)	
13	0130071G	LP	LP COLBERT	
13	0130172S	LP	LP LEONARD DE VINCI	
13	0131603X	CLG	CLG ADOLPHE MONTICELLI	
13	0131923V	CLG	CLG MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8E
13	0131927Z	CLG	CLG HONORE DAUMIER -MRS	
13	0132974M	LYC	LYC HÔTELIER JEAN-PAUL PASSEDAT	
13	0130038W	LYC	LYC MARSEILLEVEYRE	
13	0130036U	LYC	LYC PERIER	
13	0130175V	LYC	LYC HONORE DAUMIER	
13	0130062X	LP	LP FREDERIC MISTRAL	
13	0130063Y	LP	LP LEAU	
13	0130054N	LP	LP POINSO-CHAPUIS	
13	0133366N	SEP	SEP LPO LYC METIER HOTELIER REG.	
13	0132310R	CLG	CLG GYPTIS	MARSEILLE 9E
13	0132311S	CLG	CLG LOUIS PASTEUR	
13	0130139F	CLG	CLG COIN JOLI SEVIGNE	
13	0131548M	CLG	CLG SYLVAIN MENU	
13	0131602W	CLG	CLG ROY D'ESPAGNE	
13	0130084W	CLG	CLG GRANDE BASTIDE	
13	0130023E	SES	SEGPA CLG SYLVAIN MENU	

DEPT	RNE Établissement	TYPE ETB	LIBELLE (À SAISIR A L'IDENTIQUE DANS ADÈLE)	COMMUNE
13	0134022B	CLG	CLG LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10E
13	0132204A	CLG	CLG PONT DE VIVAUX	
13	0131922U	CLG	CLG BARTAVELLES (LES)	
13	0130037V	LYC	LYC MARCEL PAGNOL	
13	0130053M	LYC	LYC JEAN PERRIN	
13	0134023C	SES	SEGPA CLG LOUISE MICHEL	
13	0130064Z	LP	LP JEAN BAPTISTE BROCHIER	
13	0130072H	LP	LP AMPÈRE	
13	0133364L	SEP	SEP LPO JEAN PERRIN	
13	0132401P	CLG	CLG CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11E
13	0132402R	CLG	CLG RUISSATEL (LE)	
13	0132403S	CLG	CLG FRANÇOIS VILLON	
13	0132490L	SES	SEGPA CLG CHATEAU FORBIN	
13	0130057S	LP	LP RENE CAILLIE	
13	0130068D	LP	LP CAMILLE JULLIAN	
13	0133588E	SGT	SGT LP RENE CAILLIE	MARSEILLE 12E
13	0131968U	CLG	CLG CAILLOLS (QUARTIER DES)	
13	0132732Z	CLG	CLG ANDRÉ CHENIER	
13	0131750G	CLG	CLG LOUIS ARMAND	
13	0131756N	CLG	CLG DARIUS MILHAUD	
13	0133881Y	CLG	CLG GERMAINE TILLION	
13	0134003F	LYC	LYC RÉGIONAL NELSON MANDELA	
13	0132001E	SES	SEGPA CLG CAILLOLS (QUARTIER DES)	
13	0132206C	SES	SEGPA CLG DARIUS MILHAUD	
13	0130059U	LP	LP BLAISE PASCAL	MARSEILLE 13E
13	0134005H	SEP	SEP NELSON MANDELA	
13	0132312T	CLG	CLG ANDRÉ MALRAUX -MRS	
13	0132313U	CLG	CLG STÉPHANE MALLARMÉ	
13	0132314V	CLG	CLG JEAN GIONO	
13	0131260Z	CLG	CLG EDMOND ROSTAND	
13	0131261A	CLG	CLG AUGUSTE RENOIR	
13	0131262B	CLG	CLG JACQUES PRÉVERT -MRS	
13	0130050J	LYC	LYC DENIS DIDEROT	
13	0132733A	LYC	LYC ANTONIN ARTAUD	
13	0134155W	LYC	LYC SIMONE VEIL	
13	0132784F	SES	SEGPA CLG JACQUES PRÉVERT	
13	0133414R	SEP	SEP LPO DENIS DIDEROT	
13	0132730X	CLG	CLG PYTHÉAS	MARSEILLE 14E
13	0132491M	CLG	CLG ALEXANDRE DUMAS	
13	0132207D	CLG	CLG MASSENET	
13	0132404T	CLG	CLG CLAIR SOLEIL	
13	0133775H	CLG	CLG MARIE LAURENCIN	
13	0131703F	CLG	CLG EDOUARD MANET	
13	0131604Y	CLG	CLG HENRI WALLON -MRS	
13	0131791B	SES	SEGPA CLG EDOUARD MANET	
13	0132563R	SES	SEGPA CLG ALEXANDRE DUMAS	
13	0130056R	LP	LP LA FLORIDE	
13	0131885D	CLG	CLG VALLON DES PINS	MARSEILLE 15E
13	0131887F	CLG	CLG ELSA TRIOLET	
13	0132785G	CLG	CLG ROSA PARKS	
13	0131704G	CLG	CLG ARTHUR RIMBAUD	
13	0132407W	CLG	CLG JEAN MOULIN -MRS	
13	0132408X	CLG	CLG JULES FERRY	
13	0130048G	LYC	LYC SAINT EXUPÉRY	
13	0131846L	SES	SEGPA CLG ARTHUR RIMBAUD	
13	0133779M	SES	SEGPA CLG JEAN MOULIN	
13	0131606A	LP	LP CALADE (LA)	
13	0130065A	LP	LP VISTE (LA)	
13	0133630A	SGT	SGT LP CALADE (LA)	
13	0131757P	CLG	CLG ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16E
13	0131605Z	CLG	CLG HENRI BARNIER	
13	0130073J	SES	SEGPA CLG HENRI-BARNIER	
13	0130058T	LP	LP ESTAQUE (L')	

DEPT	RNE Établissement	TYPE ETB	LIBELLE (À SAISIR A L'IDENTIQUE DANS ADÈLE)	COMMUNE
13	0132496T	CLG	CLG HONORE DAUMIER	MARTIGUES
13	0132208E	CLG	CLG MARCEL PAGNOL	
13	0131789Z	CLG	CLG HENRI WALLON	
13	0131707K	CLG	CLG GERARD PHILIPPE	
13	0132210G	LYC	LYC JEAN LURÇAT	
13	0130143K	LYC	LYC PAUL LANGEVIN	
13	0132321C	SES	SEGPA CLG MARCEL PAGNOL	
13	0132211H	LP	LP JEAN LURÇAT	
13	0133365M	SEP	SEP LPO PAUL LANGEVIN	
13	0132326H	CLG	CLG ALBERT CAMUS	MIRAMAS
13	0132327J	CLG	CLG MIRAMARIS	
13	0132497U	CLG	CLG CARRAIRE (LA)	
13	0133195C	LYC	LYC JEAN COCTEAU	
13	0132570Y	SES	SEGPA CLG MIRAMARIS	
13	0130146N	LP	LP ALPILLES (LES)	
13	0132217P	CLG	CLG MONT SAUVY	ORGON
13	0133598R	SES	SEGPA CLG MONT SAUVY	PELISSANNE
13	0133114P	CLG	CLG ROGER CARCASSONNE	PEYROLLES-EN-PROVENCE
13	0131723C	CLG	CLG JEAN JAURÈS -PEYROLLES	PLAN-DE-CUQUES
13	0133665N	CLG	CLG OLYMPE DE GOUGES	PORT-DE-BOUC
13	0132322D	CLG	CLG PAUL ÉLUARD	
13	0132212J	CLG	CLG FREDERIC MISTRAL	
13	0133646T	SES	SEGPA CLG FREDERIC MISTRAL	
13	0130150T	LP	LP JEAN MOULIN	
13	0130151U	LP	LP CHARLES MONGRAND	
13	0132323E	CLG	CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE
13	0132731Y	SES	SEGPA CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	ROGNAC
13	0131706J	CLG	CLG COUSTEAU (COMMANDANT)	ROGNES
13	0133287C	CLG	CLG GARRIGUES (LES)	ROQUEVAIRE
13	0130156Z	CLG	CLG LOUIS ARAGON	ROUSSET
13	0133451F	CLG	CLG JEAN ZAY	SAINT-ANDIOL
13	0133621R	CLG	CLG FRANÇOISE DOLTO	SAINT-CHAMAS
13	0130158B	CLG	CLG RENE SEYSSAUD	
13	0130157A	LP	LP LES FERRAGES	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
13	0132834K	CLG	CLG CHARLES RIEU	SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
13	0132573B	CLG	CLG GLANUM	
13	0133292H	SES	SEGPA CLG GLANUM	SAINT-VICTORET
13	0132007L	CLG	CLG JACQUES PRÉVERT	SALON-DE-PROVENCE
13	0131265E	CLG	CLG JEAN MOULIN	
13	0133492A	CLG	CLG JEAN BERNARD	
13	0130163G	CLG	CLG JOSEPH D ARBAUD	
13	0130160D	LYC	LYC EMPERI (L')	
13	0130161E	LYC	LYC ADAM DE CRAPONNE	
13	0132571Z	SES	SEGPA CLG JOSEPH D ARBAUD	
13	0131709M	SEP	SEP ADAM DE CRAPONNE	
13	0133449D	CLG	CLG PIERRE MATRAJA	SAUSSET-LES-PINS
13	0133765X	CLG	CLG MARC FERRANDI	SEPTÈMES-LES-VALLONS
13	0133789Y	CLG	CLG FRANÇOIS MITTERRAND	SIMIANE-COLLONGUE
13	0131611F	CLG	CLG RENE CASSIN	TARASCON
13	0130164H	LYC	LYC ALPHONSE DAUDET	
13	0133407H	SES	SEGPA CLG RENE CASSIN	
13	0130166K	CLG	CLG HAUTS DE L'ARC (LES)	TRETS
13	0133353Z	CLG	CLG ROQUEPERTUSE	VELAUX
13	0133196D	CLG	CLG SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES
13	0133352Y	CLG	CLG CAMILLE CLAUDEL	
13	0132214L	CLG	CLG HENRI FABRE	
13	0132411A	CLG	CLG HENRI BOSCO	
13	0133015G	LYC	LYC PIERRE MENDES FRANCE	
13	0133288D	LYC	LYC JEAN MONNET	
13	0132566U	SES	SEGPA CLG HENRI BOSCO	
13	0133487V	SEP	SEP LPO JEAN MONNET	
13	0133367P	SEP	SEP LPO PIERRE MENDES FRANCE	

DEPT	RNE Établissement	TYPE ETB	LIBELLE (À SAISIR A L'IDENTIQUE DANS ADÈLE)	COMMUNE	
84	0840759U	CLG	CLG CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT	
84	0840001V	LYC	LYC CHARLES DE GAULLE (PLACE)		
84	0841014W	SES	SEGPA CLG APT		
84	0840952D	SEP	SEP LPO PLACE CHARLES DE GAULLE		
84	0840006A	CLG	CLG VIALA	AVIGNON	
84	0840051Z	CLG	CLG JEAN BRUNET		
84	0840007B	CLG	CLG JOSEPH ROUMANILLE		
84	0840108L	CLG	CLG ANSELME MATHIEU		
84	0840970Y	CLG	CLG GERARD PHILIPPE 84		
84	0840738W	CLG	CLG ALPHONSE TAVAN		
84	0840758T	CLG	CLG FREDERIC MISTRAL 84		
84	0840697B	CLG	CLG JOSEPH VERNET		
84	0840003X	LYC	LYC FREDERIC MISTRAL		
84	0840004Y	LYC	LYC THEODORE AUBANEL		
84	0840005Z	LYC	LYC PHILIPPE DE GIRARD		
84	0840935K	LYC	LYC RENE CHAR		
84	0840688S	SES	SEGPA LE LAVARIN (ANN CLG A. MATHIEU)		
84	0840019P	SES	SEGPA CLG ANSELME MATHIEU		
84	0840041N	LP	LP MARIA CASARÈS		
84	0840042P	LP	LP ROBERT SCHUMAN		
84	0840939P	SEP	SEP RENE CHAR		
84	0840011F	CLG	CLG SAINT EXUPÉRY		BEDARRIDES
84	0840699D	CLG	CLG PAUL ÉLUARD 84		BOLLENE
84	0840437U	CLG	CLG HENRI BOUDON		
84	0841093G	LYC	LYC LUCIE AUBRAC		
84	0840715W	SES	SEGPA CLG HENRI BOUDON		
84	0841019B	CLG	CLG LOU CALAVOUN VALLÉE DU CALAVON	CABRIÈRES-D'AVIGNON	
84	0840014J	CLG	CLG LE LUBERON MICHEL TAMISIER	CADENET	
84	0840114T	CLG	CLG FRANÇOIS RASPAIL	CARPENTRAS	
84	0840760V	CLG	CLG JEAN HENRI FABRE		
84	0840761W	CLG	CLG ALPHONSE DAUDET 84		
84	0840016L	LYC	LYC VICTOR HUGO 84		
84	0840015K	LYC	LYC JEAN HENRI FABRE		
84	0840115U	SES	SEGPA CLG FRANÇOIS RASPAIL		
84	0840044S	LP	LP VICTOR HUGO		
84	0840954F	SEP	SEP LPO JEAN HENRI FABRE		
84	0840018N	CLG	CLG PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	
84	0840020R	CLG	CLG CLOVIS HUGUES		
84	0841086Z	CLG	CLG ROSA PARKS 84		
84	0840017M	LYC	LYC ISMAËL DAUPHIN		
84	0840735T	SES	SEGPA CLG PAUL GAUTHIER		
84	0840113S	LP	LP ALEXANDRE DUMAS		
84	0841027K	CLG	CLG ALBERT CAMUS 84	LA TOUR-D'AIGUES	
84	0840664R	CLG	CLG JULES VERNE	LE PONTET	
84	0840689T	SES	SEGPA CLG JULES VERNE		
84	0840915N	CLG	CLG PAYS DES SORGUES (DU)	LE THOR	
84	0841118J	CLG	CLG JEAN GARCIN	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	
84	0840585E	CLG	CLG JEAN BOUIN		
84	0840021S	LYC	LYC ALPHONSE BENOIT		
84	0840953E	SEP	SEP LPO ALPHONSE BENOIT		
84	0841043C	CLG	CLG ANDRÉ MALRAUX 84	MAZAN	

DEPT	RNE Établissement	TYPE ETB	LIBELLE (À SAISIR A L'IDENTIQUE DANS ADÈLE)	COMMUNE	
84	0840698C	CLG	CLG ALPHONSE SILVE	MONTEUX	
84	0841116G	CLG	CLG ANNE FRANK	MORIÈRES-LÈS-AVIGNON	
84	0840116V	CLG	CLG JEAN GIONO 84	ORANGE	
84	0840762X	CLG	CLG BARBARA HENDRICKS		
84	0840764Z	CLG	CLG ARAUSIO		
84	0840026X	LYC	LYC ARC (DE L')		
84	0840117W	SES	SEGPA CLG JEAN GIONO		
84	0840046U	LP	LP ARISTIDE BRIAND		
84	0840763Y	LP	LP ARGENSOL (QUARTIER DE L')		
84	0840028Z	CLG	CLG CHARLES DOCHE		PERNES-LES-FONTAINES
84	0840926A	CLG	CLG MARIE MAURON 84		PERTUIS
84	0840029A	CLG	CLG MARCEL PAGNOL 84		
84	0840918S	LYC	LYC VAL DE DURANCE		
84	0840924Y	SES	SEGPA CLG MARCEL PAGNOL 84		
84	0840955G	SEP	SEP LPO VAL DE DURANCE		
84	0841099N	CLG	CLG VICTOR SCHOELCHER	SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES	
84	0840032D	CLG	CLG PAYS DE SAULT (DU)	SAULT	
84	0840033E	CLG	CLG VOLTAIRE	SORGUES	
84	0840583C	CLG	CLG DENIS DIDEROT		
84	0840584D	SES	SEGPA CLG DENIS DIDEROT		
84	0841078R	LP	LP RÉGIONAL MONTESQUIEU		
84	0840035G	CLG	CLG JOSEPH D ARBAUD 84	VAISON-LA-ROMAINE	
84	0841117H	LYC	LYC STÉPHANE HESSEL		
84	0840716X	CLG	CLG VALLIS AERIA	VALRÉAS	
84	0840922W	SES	SEGPA CLG VALLIS AERIA		
84	0840700E	LP	LP FERDINAND REVOUL		
84	0840803S	CLG	CLG LOU VIGNARES	VEDÈNE	
84	0840039L	LP	LP DOMAINE D ÉGUILLES		
84	0840096Y	EREA	EREA PAUL VINCENSINI		



SAEPL/24-995-42 du 22/01/2024

APPEL A CANDIDATURES - EXPERTS OP@LE ACADEMIQUES

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'EPLE s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : Mme RAFONI - Mail : ingrid.rafoni@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 88 ou 06 29 16 25 21

Cet appel à candidatures est interne à l'académie d'Aix-Marseille.

L'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer l'accompagnement des établissements dans leur déploiement du PGI Op@le en confortant le réseau des experts Op@le qui viennent en soutien du pilotage du déploiement par le service d'appui aux EPLE (SA EPLE).

Ces experts seront membres de droit du Comité de pilotage du déploiement d'Op@le. Ils seront en conséquence régulièrement réunis par le secrétariat général pour faire part de leur analyse du déploiement du PGI au sein des établissements de l'académie et pour proposer des actions d'amélioration qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour ajuster le soutien aux établissements, en particulier le soutien aux établissements qui rencontrent le plus de difficultés dans la maîtrise de l'ensemble des ressources du progiciel.

Ces experts viendront également en appui du SA EPLE dans l'ensemble de ses missions de pilotage du déploiement académique du PGI jusqu'à la fin du processus en 2025, avec une extension possible du dispositif d'accompagnement a minima jusqu'en 2026, voire jusqu'en 2027 si la situation le suppose.

Ils seront, à ce titre, associés notamment à l'ensemble des actions d'information, de formation et de suivi mises en œuvre. Ils pourront également se déplacer au sein de l'ensemble des établissements de l'académie afin de constater les besoins d'assistance, de formation ou les bonnes pratiques à partager.

La première réunion du comité de pilotage à l'issue du confortement du réseau des experts Op@le permettra de préciser les missions confiées en 2024 à l'aulne de l'analyse partagée des priorités du plan d'action académique.

Pour accomplir leur mission les experts Op@le bénéficieront d'une lettre de mission annuelle, d'un ordre de mission permanent annuel permettant de prendre en charge l'ensemble des déplacements qu'ils pourront être amenés à effectuer au titre de leur mission et d'une formation à la prise en main à distance de l'écran d'un utilisateur. Leur engagement au service de cette mission sera reconnu par une indemnité annuelle de 1800 € à laquelle s'ajoutera une part variable du complément indemnitaire annuelle majorée d'un coefficient 3.

Cet appel à candidatures pour devenir Expert Op@le s'adresse à l'ensemble des utilisateurs Op@le, secrétaires généraux, secrétaires généraux agents comptables et fondés de pouvoir des agents comptables, des vagues 1, 2, 3 et 4 qui disposent, de par leur antériorité dans le déploiement du PGI, d'une expertise à partager.

Les candidatures sont à retourner par mail au SA EPLE à l'adresse refacadopale@ac-aix-marseille.fr, avec copie à la DIEPAT, dans les deux semaines qui suivent la publication au bulletin académique, soit jusqu'au lundi 5 février 2024, accompagnées d'une présentation succincte de leur motivation pour assurer cette mission.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



SAEPL/24-995-43 du 22/01/2024

APPEL A CANDIDATURES - FORMATEURS OP@LE ACADEMIQUES

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'EPLE s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : Mme RAFONI - Mail : ingrid.rafoni@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 88 ou 06 29 16 25 21

Cet appel à candidatures est interne à l'académie d'Aix-Marseille.

L'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer l'accompagnement des établissements dans leur formation à l'utilisation du PGI Op@le en confortant le réseau des formateurs Op@le qui viennent en soutien du pilotage du déploiement par le service d'appui aux EPLE (SA EPLE). Ce renforcement doit permettre d'accroître le nombre de formation et/ou de groupes de formation au regard du nombre d'utilisateurs à former.

Ces formateurs auront pour mission de former les utilisateurs Op@le dans les sphères ordonnateur et comptable selon le plan académique de formation 2024 élaboré par le SA EPLE et l'école académique de la formation continue (EAFC) en concertation très étroite avec les formateurs déjà mobilisés.

Ils seront régulièrement réunis par le SA EPLE et par l'EAFC pour faire part de leur analyse de l'adéquation du plan de formation au regard de leurs échanges avec les utilisateurs Op@le qu'ils forment et de leur pratique du progiciel, ainsi que pour proposer des actions d'amélioration du plan de formation qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour ajuster la formation à la maîtrise du PGI par les utilisateurs, en particulier par les utilisateurs qui rencontrent le plus de difficultés dans sa maîtrise.

Ces formateurs seront, à ce titre, associés à la construction du plan de formation de chaque vague de déploiement jusqu'à la fin du processus en 2025, avec une extension possible jusqu'en 2026, voire jusqu'en 2027 si la formation des utilisateurs le suppose. Ils seront également associés à l'ensemble des actions d'information et de suivi mises en œuvre.

Pour accomplir leur mission les formateurs Op@le bénéficieront d'une lettre de mission annuelle, d'un ordre de mission permanent annuel permettant de prendre en charge l'ensemble de leurs déplacements pour assurer leur mission, d'une formation à la prise en main à distance de l'écran d'un utilisateur et d'une formation de formateur. Leur engagement au service de cette mission sera reconnu par des vacances de formation rémunérées au taux horaire bonifié d'expert en formation pour l'intégralité des heures de formation accomplies, y compris en cas de coanimation, auxquelles s'ajoutera une part variable du complément indemnitaire annuelle majorée d'un coefficient 3.

Cet appel à candidatures pour devenir Formateur Op@le s'adresse à l'ensemble des utilisateurs Op@le, secrétaires généraux, secrétaires généraux agents comptables, fondés de pouvoir des agents comptables, assistants de gestion et assistants en comptabilité, des vagues 1, 2, 3 et 4 qui disposent, de par leur antériorité dans le déploiement du PGI, d'une expertise à partager.

Les candidatures sont à retourner par mail au SA EPLE à l'adresse refacadopale@ac-aix-marseille.fr, avec copie à la DIEPAT, dans les deux semaines qui suivent la publication au bulletin académique, soit jusqu'au lundi 5 février 2024, accompagnées d'une présentation succincte de leur motivation pour assurer cette mission.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



SAEPL/24-995-44 du 22/01/2024

APPEL A CANDIDATURES - TUTEURS OP@LE ACADEMIQUES

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'EPLE s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : Mme RAFONI - Mail : ingrid.rafoni@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 88 ou 06 29 16 25 21

Cet appel à candidatures est interne à l'académie d'Aix-Marseille.

L'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer l'accompagnement des établissements dans leur utilisation au quotidien du PGI Op@le en confortant le réseau des tuteurs Op@le qui viennent en soutien du pilotage du déploiement par le service d'appui aux EPLE (SA EPLE). Ce renforcement doit permettre d'accroître l'accompagnement de proximité des utilisateurs Op@le en ayant pour cible l'accompagnement de deux établissements par un tuteur.

Ces tuteurs auront pour mission d'accompagner en proximité les utilisateurs Op@le dans leur déploiement et dans leur utilisation au quotidien du progiciel en complément de la formation que ces derniers auront reçue dans le cadre du plan de formation académique. Les établissements en proximité de la résidence administrative du tuteur seront privilégiés.

Ils seront régulièrement réunis par le SA EPLE et l'école académique de la formation continue (EAFC) pour faire part de leur analyse de l'adéquation du plan d'accompagnement du déploiement du progiciel au regard de leurs échanges avec les utilisateurs Op@le qu'ils tutorient et du constat de leur pratique du PGI, ainsi que pour proposer des actions d'amélioration du plan d'accompagnement qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour l'ajuster à la maîtrise du progiciel par les utilisateurs Op@le, en particulier par les utilisateurs qui rencontrent le plus de difficultés dans cette maîtrise.

Ces tuteurs seront, à ce titre, associés à la construction du plan d'accompagnement du déploiement de chaque vague Op@le jusqu'à la fin du processus en 2025, avec une extension possible jusqu'en 2026, voire jusqu'en 2027 si l'accompagnement des utilisateurs le suppose. Ils pourront se déplacer au sein de l'ensemble des établissements dont ils assurent le tutorat mais pourront également assurer leur mission de tutorat à distance. Ils seront également associés à l'ensemble des actions d'information, de formation et de suivi mises en œuvre.

Pour accomplir leur mission les tuteurs Op@le bénéficieront d'une lettre de mission annuelle, d'un ordre de mission permanent annuel permettant de prendre en charge l'ensemble de leurs déplacements pour assurer leur mission et d'une formation à la prise en main à distance de l'écran d'un utilisateur. Leur engagement au service de cette mission sera reconnu par une indemnité de 500 € par établissement tutoré, à laquelle s'ajoutera une part variable du complément indemnitaire annuelle majorée d'un coefficient 3.

Cet appel à candidatures pour devenir Tuteur Op@le s'adresse à l'ensemble des utilisateurs Op@le, secrétaires généraux, secrétaires généraux agents comptables, fondés de pouvoir des agents comptables, assistants de gestion et assistants en comptabilité des vagues 1, 2, 3 et 4 qui disposent, de par leur antériorité dans le déploiement du PGI, d'une expertise à partager.

Les candidatures sont à retourner par mail au SA EPLE à l'adresse refacadopale@ac-aix-marseille.fr, avec copie à la DIEPAT, dans les deux semaines qui suivent la publication au bulletin académique, soit jusqu'au lundi 5 février 2024, accompagnées d'une présentation succincte de leur motivation pour assurer cette mission.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



SAEPL/24-995-45 du 22/01/2024

APPEL A CANDIDATURES - REFERENTS OP@LE - TICKETS VERDON ACADEMIQUES

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'EPLE s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : Mme RAFONI - Mail : ingrid.rafoni@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 88 ou 06 29 16 25 21

Cet appel à candidatures est interne à l'académie d'Aix-Marseille.

L'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer l'accompagnement des établissements dans leur utilisation au quotidien du PGI Op@le en créant un réseau de référents Op@le - tickets Verdon qui viendront en soutien du pilotage du déploiement par le service d'appui aux EPLE (SA EPLE). La création de ce réseau qui œuvrera aux côtés de la cellule MF² de la DIASI doit concourir à améliorer significativement la résolution et le délai de résolution des tickets Verdon de 1^{er} niveau.

Ces référents auront pour mission d'accompagner la cellule MF² de la DIASI dans la résolution des tickets verdon ayant trait à des problématiques de 1^{er} niveau, de s'assurer de l'appropriation du PGI par les différents utilisateurs et du bon niveau de fonctionnement du progiciel jusqu'à la fin du processus de déploiement qui est fixé en 2025, mais qui nécessitera un investissement dans l'accompagnement à prolonger sur les années 2026 et 2027.

L'expertise métier utilisateur Op@le de ces référents viendra ainsi renforcer l'expertise métier de l'équipe informatique MF² de la DIASI pour accélérer le délai de résolution des tickets Verdon.

Ils seront régulièrement réunis par le SA EPLE et par la cellule MF² de la DIASI pour faire part de leur analyse du fonctionnement du PGI au regard de leur mission et pour proposer des actions d'amélioration du plan d'accompagnement qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour réduire le nombre de sollicitation Verdon par les utilisateurs Op@le, en particulier par les utilisateurs qui rencontrent le plus de difficultés.

Ils seront associés à la construction du plan d'accompagnement du déploiement de chaque vague Op@le jusqu'à la fin du processus ainsi qu'à l'ensemble des actions d'information, de formation et de suivi mises en œuvre.

Pour accomplir leur mission les référents Op@le – tickets Verdon bénéficieront d'une lettre de mission annuelle et d'un ordre de mission permanent annuel permettant de prendre en charge l'ensemble de leurs déplacements pour assurer leur mission. Leur engagement au service de cette mission sera reconnu par une indemnité annuelle de 800 €, à laquelle s'ajoutera une part variable du complément indemnitaire annuelle majorée d'un coefficient 3.

Cet appel à candidatures pour devenir Référent Op@le s'adresse à l'ensemble des utilisateurs Op@le, secrétaires généraux, secrétaires généraux agents comptables, fondés de pouvoir des agents comptables, assistants de gestion et assistants en comptabilité des vagues 1, 2, 3 et 4 qui disposent, de par leur antériorité dans le déploiement du PGI, d'une expertise à partager.

Les candidatures sont à retourner par mail au SA EPLE à l'adresse refacadopale@ac-aix-marseille.fr, avec copie à la DIEPAT, dans les deux semaines qui suivent la publication au bulletin académique, soit jusqu'au lundi 5 février 2024, accompagnées d'une présentation succincte de leur motivation pour assurer cette mission.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



SAEPL/24-995-46 du 22/01/2024

APPEL A CANDIDATURES - LIEUX DE STAGE POUR LES FORMATIONS OP@LE

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'EPL s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : Mme RAFONI - Mail : ingrid.rafoni@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 88 ou 06 29 16 25 21

Cet appel à candidatures est interne à l'académie d'Aix-Marseille.

Recherche de nouveaux lieux de stage pour assurer les formations au PGI Op@le pour la vague 6 en sphère ordonnateur et en sphère comptable.

L'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer l'accompagnement des établissements dans leur déploiement du PGI Op@le en confortant le nombre des établissements susceptibles d'accueillir des formations au PGI en soutien du pilotage du déploiement par le service d'appui aux EPLE (SA EPLE).

Un accompagnement renforcé des utilisateurs Op@le suppose de pouvoir disposer d'un nombre important de lieux de formation pour pouvoir accroître le nombre de formations au déploiement et à l'utilisation du progiciel, accueillir dans des conditions satisfaisantes les groupes de stagiaires attendus et respecter le calendrier prévisionnel de formation.

En particulier, la mise en œuvre de la vague 6 qui concerne 77 EPLE nécessite de multiplier les lieux de formation pour accueillir les nombreux groupes de stagiaires attendus qui se répartissent entre les quatre départements comme suit :

122 stagiaires dans les Bouches du Rhône

54 stagiaires dans le Vaucluse

16 stagiaires dans les Hautes Alpes et les Alpes de Haute-Provence

Les lieux de formation doivent être équipés d'une vingtaine de postes informatiques.

Les frais d'occupation d'une ou plusieurs salles de formation feront l'objet d'un versement d'une subvention allouée par l'EAFC en fin d'année civile 2024.

Les chefs d'établissements et les secrétaires généraux sont sollicités pour mettre à disposition sur la période du 23 janvier 2024 au 20 juin 2024 une ou plusieurs salles informatiques de 20 postes mobilisables pour les formations académiques à Op@le.

Les candidatures sont à retourner par mail au SA EPLE à l'adresse refacadopale@ac-aix-marseille.fr, avec copie à la DIEPAT, dans les deux semaines qui suivent la publication au bulletin académique, soit jusqu'au lundi 5 février 2024, accompagnées d'une note succincte sur le nombre de salles pouvant être mises à disposition, le nombre de postes de travail par salle, ainsi que les journées ou demi-journées de mise à disposition.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Académique des Etablissements Publics
Locaux d'Enseignement

SAEPL/24-995-47 du 22/01/2024

CARTE COMPTABLE ACADEMIQUE DES VAGUES OP@LE N°1 A N°7

Référence : Code de l'éducation article L421-62

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'EPL s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : M. GARNIER - Tel : 04 42 91 72 88

Je vous prie de trouver ci-joint la carte des groupements comptables arrêtée à la date du 1^{er} septembre 2023 comportant la précision du déploiement du PGI Op@le, sphère ordonnateur, pour les vagues n°1 à n°7 incluse.

L'établissement souligné est siège de l'agence comptable.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 04		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 004 0027H	<u>Lycée Alexandra David-Neel DIGNE</u>	
N° 004 0007L	L.p. Beau de Rochas DIGNE	V4
N° 004 0003G	Lycée André Honnorat BARCELONNETTE	
N° 004 0419J	Clg. André Honnorat BARCELONNETTE	V6
N° 004 0490L	<u>Lycée Pierre-Gilles de Gennes DIGNE</u>	
N° 004 0044B	Clg. Maria Borrely DIGNE	V5
N° 004 0022C	Clg. Gassendi DIGNE	V7
N° 004 0021B	Clg. Marcel André SEYNE-LES-ALPES	
N° 004 0019Z	Clg. René Cassin ST-ANDRE-LES-ALPES	
N° 004 0001E	Clg. Emile Honnoraty ANNOT	V7
N° 004 0004H	Clg. du Verdon CASTELLANE	V7
N° 004 0587S	<u>Ecole internationale PACA MANOSQUE</u>	
N° 004 0010P	Lycée Félix Esclançon MANOSQUE	V4
N° 004 0533H	Lycée polyvalent les Iscles MANOSQUE	
N° 004 0055N	Clg. Giono MANOSQUE	
N° 004 0013T	Clg. Mont d'Or MANOSQUE	V5
N° 004 0002F	Clg.de BANON	V2
N° 004 0382U	Clg. Henri Laugier FORCALQUIER	V6
N° 004 0011R	<u>L.p. Louis Martin Bret MANOSQUE</u>	
N° 004 0017X	Clg. Maxime Javelly RIEZ	
N° 004 0524Y	Clg. Pierre Girardot STE TULLE	V5
N° 004 0051J	Clg. Docteur J.M.G Itard ORAISON	V7
N° 004 0535K	Clg. André Ailhaud VOLX	V7
N° 004 0023D	<u>Lycée polyvalent Paul Arène SISTERON</u>	
N° 004 0420K	Clg. Paul Arène SISTERON	V7
N° 004 0014U	Clg. Marcel Massot LA MOTTE DU CAIRE	V5
N° 004 0378P	E.R.E.A de CASTEL-BEVONS	
N° 004 0052K	Clg. Camille Reymond CHATEAU-ARNOUX	

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 05		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 005 0004C	<u>Lycée climatique Honoré Romane EMBRUN</u>	
N° 005 0003B	Lycée d'Altitude BRIANCON	V6
N° 005 0043V	Clg. Vauban BRIANCON	V5
N° 005 0519M	Clg. Les Garcins BRIANCON	
N° 005 0409T	Clg. Les Giraudes L'ARGENTIERE	V5
N° 005 0023Y	Clg. Les Ecrins EMBRUN	
N° 005 0005D	L.p. Alpes et Durance EMBRUN	
N° 005 0013M	Clg. des Hautes Vallées GUILLESTRE	
N° 005 0007F	<u>Lycée Aristide Briand GAP</u>	V6
N° 005 0008G	L.p. Paul Héraud GAP	V4
N° 005 0025A	Clg. Mauzan GAP	V4
N° 005 0452P	Clg. Les hauts de Plaine LARAGNE	V5
N° 005 0639T	Clg. Simone Veil LA BATIE NEUVE	V7
N° 005 0009H	L.p. Sévigné GAP	
N° 005 0019U	Clg. Vivian Maier St BONNET EN CHAMPSAUR	
N° 005 0638S	Clg. Marie Marvingt TALLARD	V7
N° 005 0006E	<u>Lycée Dominique Villars GAP (MUT paye)</u>	V6
N° 005 0621Y	GRETA- CFA Alpes- Provence	V6
N° 005 0010J	Clg. Centre GAP	V4
N° 005 0480V	Clg. de Fontreyne GAP	V6
N° 005 0027C	L.p. Pierre Mendès-France VEYNES	V6
N° 005 0022X	Clg. François Mitterand VEYNES	V6
N° 005 0520N	Clg. Alexandre Correard SERRES	V5

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 13 hors Marseille		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 013 0001F	<u>Lycée Polyvalent Emile Zola AIX-EN-PROVENCE</u>	
N° 013 1712R	Clg. Arc de Meyran AIX-EN-PROVENCE	V7
N° 013 0006L	L.p.Cours Gambetta AIX-EN-PROVENCE	V7
N° 013 0007M	Clg. Jas de Bouffan AIX-EN-PROVENCE	
N° 013 0166K	Clg. Les Hauts de l'Arc TRETZ	V6
N° 013 0002G	<u>Lycée Paul Cézanne AIX-EN-PROVENCE</u>	V6
N° 013 1711P	Clg. Rocher du Dragon AIX-EN-PROVENCE	V6
N° 013 2568W	Clg. Mignet AIX-EN-PROVENCE	
N° 013 2325G	Clg. Campra	V5
N° 013 3525L	Lycée Georges Duby LUYNES	V1
N° 013 4094E	Clg.Sophie Germain LUYNES	
N° 013 0003H	<u>Lycée polyvalent Vauvenargues AIX-EN-PROVENCE</u>	V6
N° 013 2976P	GRETA-CFA Provence	V6
N° 013 2973L	Clg. Nina Simone AIX-EN-PROVENCE	V5
N° 013 2009N	Clg.Château Double AIX-EN-PROVENCE	V5
N° 013 3243E	Clg. Font d'Aurumy FUVEAU	
N° 013 3451F	Clg.Jean Zay ROUSSET	V7
N° 013 3287C	Clg. Les Garrigues ROGNES	
N° 013 0010R	<u>Lycée Polyvalent Montmajour ARLES</u>	
N° 013 1609D	Clg. Frédéric Mistral ARLES	V4
N° 013 1746C	Clg. Robert Morel ARLES	V6
N° 013 0164H	Lycée Alphonse Daudet TARASCON	
N° 013 1610E	Clg.Vincent Van Gogh ARLES	V6
N° 013 2573B	Clg. Glanum ST-REMY DE PROVENCE	V4
N° 013 0011S	<u>Lycée Pasquet ARLES</u>	V4
N° 013 0171R	L.p. Charles Privat ARLES	V2
N° 013 2572A	Clg. Ampère ARLES	V6
N° 013 2323E	Clg. Maximilien de Robespierre PORT SAINT LOUIS DU RHONE	V5
N° 013 1611F	Clg. René Cassin TARASCON	
N° 013 2834K	Clg. Charles Rieu ST-MARTIN DE CRAU	V6
N° 013 1549N	<u>Lycée polyvalent Frédéric Joliot-Curie AUBAGNE</u>	
N° 013 1266F	Clg. Nathalie Sarraute AUBAGNE	V6
N° 013 1622T	Clg. Lakanal AUBAGNE	V4
N° 013 0013U	L.p. Gustave Eiffel AUBAGNE	V4
N° 013 2412B	Clg. Lou Garlaban AUBAGNE	V2
N° 013 3510V	Clg. Ubelka AURIOL	
N° 013 3351X	Clg. Jean de la Fontaine GEMENOS	V4

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 13 hors Marseille		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 013 3244F	Lycée polyvalent Marie Madeleine Fourcade GARDANNE	
N° 013 0028K	Clg. Denis Moustier GREASQUE	
N° 013 1700C	Clg. du Pesquier GARDANNE	V6
N° 013 1701D	Clg. Gabriel Péri GARDANNE	V5
N° 013 3789Y	Clg. François Mitterrand SIMIANE-COLLONGUE	V5
N° 013 2833J	Clg. Georges Brassens BOUC BEL AIR	V4
N° 013 3115R	Clg. Marie Mauron CABRIES	V6
N° 013 2495S	Lycée Arthur Rimbaud ISTRES	V1
N° 013 2276D	L.p. Pierre Latécoère ISTRES	
N° 013 3203L	Clg. Louis Pasteur ISTRES	V4
N° 013 2409Y	Clg. Alphonse Daudet ISTRES	V6
N° 013 2318Z	Clg. Elie Coutarel ISTRES	V6
N° 013 2634T	Clg. André Malraux FOS SUR MER	V2
N° 013 3406G	Lycée Polyvalent de la Méditerranée LA CIOTAT	V6
N° 013 2324 F	Clg. G. Rastoin CASSIS	
N° 013 0156Z	Clg. Louis Aragon ROQUEVAIRE	
N° 013 1747D	Lycée Auguste et Louis Lumière LA CIOTAT	V6
N° 013 0022D	Clg. quartier Virebelle LA CIOTAT	V4
N° 013 2786H	Clg. Les Matagots LA CIOTAT	
N° 013 1883B	Clg. Jean Jaurès LA CIOTAT	V5
N° 013 2410Z	Lycée polyvalent Maurice Genevoix MARIGNANE	V6
N° 013 1607B	Clg. Georges Brassens MARIGNANE	V4
N° 013 0033R	L.p. Louis Blériot MARIGNANE	
N° 013 1608C	Clg. Emilie de Mirabeau MARIGNANE	
N° 013 3381E	Clg. Petit Prince GIGNAC-LA-NERTHE	V7
N° 013 0143K	Lycée Polyvalent Paul Langevin MARTIGUES	
N° 013 1707K	Clg. Gérard Philippe MARTIGUES	V5
N° 013 1789Z	Clg. Henri Wallon MARTIGUES	V7
N° 013 2208E	Clg. Marcel Pagnol MARTIGUES	V7
N° 013 2496T	Clg. Honoré Daumier MARTIGUES	V7
N° 013 2210G	Lycée Jean Lurçat MARTIGUES	
N° 013 2494R	Clg. les Amandeirets CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 13 hors Marseille		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 013 0146N	<u>L.p. les Alpilles MIRAMAS</u>	
N° 013 3195C	Lycée Jean Cocteau MIRAMAS	
N° 013 2326H	Clg. Albert Camus MIRAMAS	V7
N° 013 2327J	Clg. Miramaris MIRAMAS	V5
N° 013 2497U	Clg. La Carraire MIRAMAS	V5
N° 013 0150T	<u>L.p. Jean Moulin PORT DE BOUC</u>	
N° 013 0151U	L.p. Charles Mongrand PORT DE BOUC	V7
N° 013 2212J	Clg. Frédéric Mistral PORT DE BOUC	
N° 013 2322D	Clg. Paul Eluard PORT DE BOUC	V6
N° 013 3449D	Clg. Pierre Matraja SAUSSET LES PINS	V6
N° 013 0161E	<u>Lycée Polyvalent Adam de Craponne SALON-DE-PROVENCE</u>	V6
N° 013 1259Y	Clg. Jean Guéhenno LAMBESC	V5
N° 013 3492A	Clg. Jean Bernard SALON-DE-PROVENCE	V7
N° 013 0032P	Clg. Collines Durance MALLEMORT	V5
N° 013 1265E	Clg. Jean Moulin SALON-DE-PROVENCE	
N° 0134431W	Clg. Caroline Aigle LANCON-PROVENCE	V3
N° 013 0160D	<u>Lycée l'Empéri SALON-DE-PROVENCE</u>	V6
N° 013 0163G	Clg. Joseph d'Arbaud SALON-DE-PROVENCE	
N° 013 0157A	L.p. quartier Les Ferrages ST-CHAMAS	V2
N° 013 0158B	Clg. René Seyssaud SAINT-CHAMAS	V7
N° 013 3114P	Clg. Roger Carcassonne PELISSANNE	V5
N° 013 3016H	Clg. Louis Le Prince Ringuet LA FARE LES OLIVIERS	
N° 013 3790Z	Clg. Lucie Aubrac EYGUIERES	V5
N° 013 3288D	<u>Lycée Polyvalent Jean Monnet VITROLLES</u>	V2
N° 013 3196D	Clg. Simone de Beauvoir VITROLLES	V5
N° 013 3352Y	Clg. Camille Claudel VITROLLES	V7
N° 013 1706J	Clg. Commandant Cousteau ROGNAC	V5
N° 013 2343B	E.R.E.A . Louis Aragon LES PENNES MIRABEAU	
N° 013 2565T	Clg. Jacques Monod LES PENNES MIRABEAU	
N° 013 3015G	<u>Lycée Polyvalent Pierre Mendès France VITROLLES</u>	
N° 013 2214L	Clg. Henri Fabre VITROLLES	V5
N° 013 2411A	Clg. Henri Bosco VITROLLES	V7
N° 013 1705H	Clg. Fernand Léger BERRE L'ETANG	V7
N° 013 3353Z	Clg. Roquepertuse VELAUX	
N° 013 2007L	Clg. Jacques Prévert SAINT VICTORET	

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 13 Marseille		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 013 2733A	<u>Lycée polyvalent Antonin Artaud MARSEILLE</u>	V6
N° 013 3490Y	Clg. Yves Montand ALLAUCH	
N° 013 1262B	Clg. Jacques Prevert MARSEILLE	
N° 013 3665N	Clg. Olympe de Gouges PLAN DE CUQUES	V6
N° 013 2314V	Clg. Jean.Giono MARSEILLE	V7
N° 013 2313U	Clg. Stéphane Mallarmé MARSEILLE	V7
N° 013 4253C	Lycée Monte-Cristo ALLAUCH	
N° 013 0050J	<u>Lycée polyvalent Denis Diderot MARSEILLE</u>	
N° 013 0059U	L.p. Blaise Pascal MARSEILLE	V7
N° 013 1260Z	Clg. Edmond Rostand MARSEILLE	V6
N° 013 1261A	Clg. Auguste Renoir MARSEILLE	V5
N° 013 2312T	Clg. André Malraux MARSEILLE	
N° 013 0055P	L.p. le Chatelier MARSEILLE	
N° 013 4155W	Lycée Simone VEIL MARSEILLE	V4
N° 013 1703F	Clg. Edouard Manet MARSEILLE	
N° 013 3765X	Clg. Marc Ferrandi SEPTEME LES VALLONS	V6
N° 013 0058T	<u>L.p. l'Estaque MARSEILLE</u>	
N° 013 0065A	L.p. la Viste MARSEILLE	
N° 013 1757P	Clg. l'Estaque MARSEILLE	V6
N° 013 1606A	L.p. la Calade MARSEILLE	
N° 013 1885D	Clg. Vallon des Pins MARSEILLE	V6
N° 013 1887F	Clg. Elsa Triolet MARSEILLE	V7
N° 013 2974M	<u>Lycée polyvalent hôtelier régional J.P. Passadat MARSEILLE</u>	
N° 013 1602W	Clg. Roy d'Espagne MARSEILLE	V5
N° 013 1548M	Clg. Sylvain Menu MARSEILLE	V7
N° 013 0084W	Clg. Grande Bastide MARSEILLE	V7
N° 013 0139F	Clg. Coin Joli Sévigné MARSEILLE	V5
N° 013 0053M	<u>Lycée polyvalent Jean Perrin MARSEILLE</u>	V6
N° 013 4088Y	GRETA-CFA Marseille Méditerranée	V6
N° 013 0057S	L.p. René Caillié MARSEILLE	V6
N° 013 0072H	L.p. Ampère MARSEILLE	V4
N° 013 4022B	Clg. Louise Michel MARSEILLE	
N° 013 0037V	Lycée Marcel Pagnol MARSEILLE	V4
N° 013 1922U	Clg. Les Bartavelles MARSEILLE	V6
N° 013 2403S	Clg. François Villon MARSEILLE	V6
N° 013 2401P	Clg. Château Forbin MARSEILLE	

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 13 Marseille		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 013 0038W	<u>Lycée Marseilleveyre MARSEILLE</u>	V6
N° 013 1923V	Clg. Marseilleveyre MARSEILLE	V4
N° 013 0054N	L.p. Germaine Poinso-Chapuis MARSEILLE	V6
N° 013 0063Y	L.p. boulevard Leau MARSEILLE	
N° 013 0062X	L.p. Frédéric Mistral MARSEILLE	V6
N° 013 2310R	Clg. Gyptis MARSEILLE	V7
N° 013 2311S	Clg. Louis Pasteur MARSEILLE	V2
N° 0134003F	<u>Lycée polyvalent Nelson Mandela MARSEILLE</u>	V6
N° 013 0068D	L.p. Camille Jullian MARSEILLE	V6
N° 013 3881Y	Clg. Germaine Tillion MARSEILLE	
N° 013 2402R	Clg. le Ruissatel MARSEILLE	V2
N° 013 2732Z	Clg. André Chénier MARSEILLE	V6
N° 013 1968U	Clg. Les Caillols MARSEILLE	
N° 013 0051K	Lycée Marie Curie MARSEILLE	
N° 013 0064Z	L.p. Jean Baptiste Brochier MARSEILLE	V6
N° 013 0036U	<u>Lycée Périer MARSEILLE</u>	V2
N° 01FBF4AJ	Cuisine centrale	V2
N° 013 1603X	Clg. Adolphe Monticelli MARSEILLE	V5
N° 013 2204A	Clg. Pont de Vivaux MARSEILLE	V5
N° 013 0175V	Lycée Honoré Daumier MARSEILLE	V6
N° 013 1927Z	Clg. Honoré Daumier MARSEILLE	
N° 013 0049H	Lycée du Rempart MARSEILLE	
N° 013 0071G	L.p. Colbert MARSEILLE	V7
N° 013 2205B	Clg. Gaston Defferre MARSEILLE	V6
N° 013 1943S	Clg. Pierre Puget MARSEILLE	
N° 0130039X	<u>Lycée Saint Charles MARSEILLE</u>	V6
N° 013 0042A	Lycée Montgrand MARSEILLE	
N° 013 1935H	Clg. Edgar Quinet MARSEILLE	
N° 013 1750G	Clg. Louis Armand MARSEILLE	V5
N° 013 2315W	Clg. avenue des Chartreux MARSEILLE	V7
N° 013 1756N	Clg. Darius Milhaud MARSEILLE	V2
N° 013 0093 F	Clg. Fraissinet MARSEILLE	
N° 013 1604Y	Clg. Henri Wallon MARSEILLE	

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département 13 Marseille		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 0130048G	<u>Lycee Saint-Exupéry Marseille (MUT paye)</u>	V6
N° 013 2407W	Clg. Jean Moulin MARSEILLE	
N° 013 1704G	Clg. Arthur Rimbaud MARSEILLE	
N° 013 2408X	Clg. Jules Ferry MARSEILLE	V7
N° 013 2785G	Clg. Rosa Parks MARSEILLE	V6
N° 013 0056R	L.p. la Floride MARSEILLE	
N° 013 1605Z	Clg. Henri Barnier MARSEILLE	V6
N° 013 0040Y	<u>Lycée Thiers MARSEILLE</u>	
N° 013 1931D	Clg. Thiers MARSEILLE	V7
N° 013 0110Z	Clg. Jean Malrieu MARSEILLE	V5
N° 013 1932E	Clg. Longchamp MARSEILLE	
N° 013 0079R	Clg. rue Chape MARSEILLE	V5
N° 013 2561N	Clg. Anatole France MARSEILLE	
N° 013 0136C	Clg. Vieux Port MARSEILLE	
N° 013 3788X	Clg Jean Claude Izzo MARSEILLE	V7
N° 013 0043B	<u>Lycée Victor Hugo MARSEILLE</u>	V6
N° 013 1884C	Clg. Belle de Mai MARSEILLE	V4
N° 013 2404T	Clg. Clair Soleil MARSEILLE	V5
N° 013 1264D	Clg. Josephine Baker MARSEILLE	V6
n° 013 2491M	Clg. Alexandre DUMAS MARSEILLE	V6
N° 013 2730X	Clg. Pythéas MARSEILLE	V5
N° 013 2207D	Clg. Massenet MARSEILLE	V6
N° 013 3775H	Clg. Marie Laurencin MARSEILLE	V4
0134472R	<u>Cité internationale Jacques Chirac Marseille</u>	V7

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département de Vaucluse		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 084 0005Z	<u>Lycée polyvalent Philippe de Girard AVIGNON (MUT paye)</u>	V6
N° 084 0866K	GRETA-CFA VAUCLUSE	V6
N° 084 0108L	Clg. Anselme Mathieu AVIGNON	V7
N° 013 3621R	Clg. Françoise Dolto SAINT ANDIOL (13)	
N° 013 1881Z	Clg. Simone Veil CHATEAURENARD (13)	
N° 013 4252B	Lycée Jean D'Ormesson CHATEAURENARD (13)	
N° 084 0935K	<u>Lycée Polyvalent René Char AVIGNON</u>	V2
N° 084 0664R	Clg. Jules Verne LE PONTET	
N° 084 0738W	Clg. Alphonse Tavan MONTFAVET	V4
N° 084 0970Y	Clg. Gérard Philippe AVIGNON	
N° 084 0051Z	Clg. Jean Brunet AVIGNON	V5
N° 084 1116G	Clg Anne Frank MORIERES-LES-AVIGNON	V6
N° 084 0004Y	<u>Lycée Théodore Aubanel AVIGNON</u>	V6
N° 084 0006A	Clg. Viala AVIGNON	V5
N° 084 0697B	Clg. Joseph Vernet AVIGNON	V7
N° 084 0041N	L.p. Maria Casarès AVIGNON	V6
N° 084 0007B	Clg. Roumanille AVIGNON	
N° 084 0003X	Lycée Frédéric Mistral AVIGNON	
N° 084 0758T	Clg. Frédéric Mistral AVIGNON	
N° 0841093G	<u>Lycée Lucie Aubrac BOLLENE</u>	V6
N° 084 0437U	Clg. Henri Boudon BOLLENE	V6
N° 084 0699D	Clg. Paul Eluard BOLLENE	
N° 0841099N	Clg. Victor Schoelcher SAINTE CECILE	V6
N° 084 0700E	L.p. Ferdinand Revoul VALREAS	
N° 084 0716X	Clg. Vallis Aeria VALREAS	
N° 084 0015K	<u>Lycée polyvalent Jean Henri Fabre CARPENTRAS</u>	V2
N° 084 0760V	Clg. Jean Henri Fabre CARPENTRAS	V2
N° 084 0032D	Clg. du Pays de SAULT	V5
N° 084 0035G	Clg. Joseph d'Arbaud VAISON LA ROMAINE	V6
N° 084 1117H	Lycée Stéphane Hessel VAISON LA ROMAINE	V6
N° 0840028Z	Clg. Charles Doche PERNES-LES-FONTAINES	
N° 084 0016L	<u>Lycée polyvalent Victor Hugo CARPENTRAS</u>	
N° 084 0761W	Clg. Alphonse Daudet CARPENTRAS	V2
N° 084 1043C	Clg. André Malraux MAZAN	
N° 084 0698C	Clg. Alphonse Silve MONTEUX	V6
N° 084 0114T	Clg. François Raspail CARPENTRAS	V4

Carte comptable académique au 1er septembre 2023 Département de Vaucluse		Vague Op@le
Désignation EPLE		
N° 084 0017M	Lycée Ismaël Dauphin CAVAILLON	
N° 084 1019B	Clg. Lou Calavoun CABRIERES/AVIGNON	
N° 013 2217P	Clg. Mont-Sauvy ORGON (13)	V6
N° 084 0113S	L.p. Alexandre Dumas CAVAILLON	
N° 084 0018N	Clg. Paul Gauthier CAVAILLON	V5
N° 084 1086Z	Clg. Rosa Park CAVAILLON	V6
N° 084 0020R	Clg. Clovis Hugues CAVAILLON	V7
N° 084 0021S	Lycée polyvalent Alphonse Benoit L' ISLE S/ LA SORGUE	
N° 084 0585E	Clg. Jean Bouin L'ISLE SUR LA SORGUE	V7
N° 084 0915N	Clg. du Pays des Sorgues LE THOR	
N° 084 1118J	Clg. Jean Garcin L'ISLE SUR LA SORGUE	
N° 084 0001V	Lycée place Charles de Gaulle APT	V6
N° 084 0759U	Clg. place Charles de Gaulle APT	V6
N° 084 0026X	Lycée de l'Arc ORANGE	
N° 084 0762X	Clg. Barbara Hendricks ORANGE	V5
N° 084 0046U	L.p. Aristide Briand ORANGE	V4
N° 084 0116V	Clg. Jean Giono ORANGE	
N° 084 0763Y	L.p. quartier de l'Argensol ORANGE	
N° 084 0764Z	Clg. Arausio ORANGE	V5
N° 084 0011F	Clg. Saint-Exupéry BEDARRIDES	
N° 084 0918S	Lycée polyvalent Val de Durance PERTUIS	V6
N° 084 0014J	Clg. Le Luberon - Michel Tamisier CADENET	V6
N°0841027K	Clg. Albert Camus LA TOUR D'AIGUES	V6
N° 084 0029A	Clg. Marcel Pagnol PERTUIS	
N° 084 0926A	Clg. Marie Mauron PERTUIS	
N° 013 1723C	Clg. Jean Jaurès PEYROLLES (13)	V7
N° 0133992U	Clg. Louis Philibert le Puy Ste Réparade (13)	
N° 084 1078R	LP Montesquieu SORGUES	
N° 084 0033E	Clg. Voltaire SORGUES	V5
N° 084 0583C	Clg. Denis Diderot SORGUES	V6
N° 084 0096Y	E.R.E.A. Paul Vincensini de VEDENE- LE PONTET	
N° 084 0803S	Clg. Lou Vignarès VEDENE- LE PONTET	
N° 084 0039L	L.p. Domaine d'Eguilles VEDENE- LE PONTET	